

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 août 2017
Français
Original : russe

**Lettre datée du 8 août 2017, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Fédération
de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 5 et le 8 août 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 8 août 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (5 août 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (2), de Damas (1) et de Lattaquié (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations, dans les provinces de Damas (1) et de Lattaquié (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessez-le-feu n'a été signé avec les représentants de localités des provinces syriennes.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 131.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, d'Edleb, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 228.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (6 août 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé sept violations, dans les provinces d'Alep (3), de Damas (3) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé six violations, dans les provinces de Damas (4) et de Hama (2).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Les médecins de l'armée russe sont venus en aide à 67 personnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, 4 accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités d'Abou Dardé, de Hmeïra, de Moussa el-Houlé et de Toumin (province de Hama).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 135.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, d'Idlib, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 228.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (7 août 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 18 violations, dans les provinces d'Alep (14), de Damas (1) et de Lattaquié (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Les médecins de l'armée russe sont venus en aide à 86 personnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessez-le-feu n'a été signé avec les représentants de localités des provinces syriennes.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 135.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, d'Edleb, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 228.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (8 août 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé quatre violations dans la province de Lattaquié.

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations, dans les provinces de Damas (2) et de Homs (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a facilité le passage de deux convois humanitaires de l'Organisation des Nations Unies vers les localités de Taïbé et de Naoua de la province de Deraa.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies, des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deïr el-Zor.

Les médecins de l'armée russe sont venus en aide à 37 personnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessez-le-feu n'a été signé avec les représentants de localités des provinces syriennes.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 135.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, d'Edleb, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 228.